



Sommet sur le monde du travail

Table des matières

	<i>Page</i>
<i>Table ronde de haut niveau</i>	
Un avenir meilleur pour les femmes au travail	1
 <i>Séance spéciale</i>	
Allocutions prononcées par les Présidentes de Malte, de Maurice et du Népal	10

Table ronde de haut niveau

Jeudi 15 juin 2017, 10 heures

Modératrice: M^{me} Mbanjwa

Un avenir meilleur pour les femmes au travail

Le Président de la 106^e session de la Conférence, M. Luis Ernesto Carles Rudy, ministre du Travail et du Développement social du Panama, a souhaité la bienvenue aux participants au Sommet sur le monde du travail et présenté le programme de la séance de la matinée, qui avait pour thème «Un avenir meilleur pour les femmes au travail»; il a en outre mentionné les principales questions soumises à l'examen des membres de la table ronde, à savoir: l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale; les femmes et les hommes dans le secteur des services à la personne; la violence et le harcèlement comme obstacles au travail décent pour les femmes; les disparités salariales entre hommes et femmes et l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale.

M. Carles Rudy a présenté brièvement les participants à la table ronde: M^{me} Sharan Burrow, secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (CSI); M^{me} Linda Kromjong, secrétaire générale de l'Organisation internationale des employeurs (OIE); M^{me} Myrna Cunningham, membre du Conseil d'administration de l'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), du Nicaragua; M^{me} Rehema Ludanga, secrétaire régionale du Syndicat tanzanien des travailleurs de l'industrie et du commerce (TUICO); et M. Rajeev Dubey, président de groupe (ressources humaines et services administratifs) et directeur général du secteur des services après-vente de la société Mahindra & Mahindra, de l'Inde. M. Carles Rudy a présenté également la modératrice, M^{me} Nozipho Mbanjwa, présentatrice et productrice de la chaîne CNBC, de l'Afrique du Sud.

M. Carles Rudy a évoqué les profondes transformations qui ont marqué le monde du travail depuis la création de l'OIT, notamment la participation accrue des femmes, et noté que le débat qui se tiendra dans le courant de la journée apportera un éclairage sur la question de savoir comment les femmes et les hommes pourraient contribuer à introduire davantage d'égalité dans le monde du travail.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général de la Conférence, M. Guy Ryder, a rappelé que, pendant près d'un siècle, l'OIT avait appuyé, et parfois même guidé, les évolutions sociétales qui ont contribué à redéfinir la place des femmes dans le monde du travail. Il a rappelé le principe énoncé dans la Constitution de l'OIT, selon lequel «tous les êtres humains, quelle que soit leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales». Il a également noté que l'un des principes considérés, dans la Constitution de l'OIT, comme ayant «une importance particulière et urgente» veut que les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Il a fait en outre observer que l'une des premières normes adoptées par l'OIT peu après sa création en 1919 portait sur la protection de la maternité et que diverses conventions avaient été adoptées au cours des décennies suivantes pour promouvoir et garantir aux femmes l'égalité des chances dans le monde du travail.

M. Ryder a signalé que la situation des femmes au travail n'était pas vraiment satisfaisante et qu'il était à cet égard possible de leur assurer un avenir meilleur. Des millions de travailleuses ne disposent pas d'une protection adéquate dans le domaine de la maternité,

les disparités salariales entre hommes et femmes se réduisent à un rythme désespérément lent et le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale peine à se concrétiser. Le taux d'activité des femmes est inférieur de 27 points de pourcentage à celui des hommes, et la ségrégation sectorielle est de plus en plus marquée. M. Ryder a fait observer que c'est le caractère préoccupant de cette évolution et le constat qu'aucun progrès ne sera possible tant que l'on s'obstinera dans la même voie, qui ont déterminé le lancement de l'initiative du centenaire sur les femmes au travail.

M. Ryder a mentionné une étude conjointe récente du BIT et de Gallup, dont il ressort que, partout dans le monde, la plupart des femmes tiennent à travailler dans le cadre d'un emploi rémunéré et qu'il existe encore un décalage inacceptable entre les aspirations des femmes et la réalité du marché du travail. Si les difficultés les plus fréquemment évoquées pour les femmes au travail ont trait à l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à l'accès aux services à la personne, les inégalités de rémunération, les traitements injustes, le harcèlement et la discrimination figurent également en tête de liste. Il a rappelé que la Conférence examinerait la question de la violence et du harcèlement dans le monde du travail en 2018 et insisté sur le fait qu'il incombe à l'OIT de contribuer à mettre fin à ce fléau qui empoisonne la vie de tous les travailleurs et travailleuses.

M. Ryder a conclu son intervention en rappelant que, en pleine période de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont les objectifs font clairement référence à l'égalité entre hommes et femmes et au travail décent, il est impératif de faire le nécessaire pour que le travail décent devienne une réalité pour les femmes; il a en outre lancé un appel pour que chacun s'emploie à rechercher des solutions durables qui puissent véritablement changer les choses.

Dans un message vidéo adressé au Sommet sur le monde du travail, M. Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, a indiqué que son pays était fier d'avoir ratifié la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et rappelé qu'il était temps de reconnaître le droit des travailleurs à la négociation collective. Il a indiqué que le Canada investissait pour aider les parents à retourner au travail ou aux études, s'est félicité que l'OIT s'emploie à élaborer une norme sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail et a souligné la nécessité de respecter les droits de tous les travailleurs, en particulier ceux des femmes. Il a fait observer que nous sommes plus forts lorsque les femmes réalisent pleinement leur potentiel et que nous sommes tous gagnants lorsqu'elles participent activement à l'économie, et a conclu en lançant un appel pour que l'égalité entre hommes et femmes devienne une réalité dans le monde du travail et partout ailleurs.

La modératrice a expliqué le fonctionnement d'une application innovante, «ILO Events», qui permet de procéder à un sondage en ligne auprès des participants au sommet. Elle a ensuite invité les participants à répondre à la première question de ce sondage:

Quelles sont aujourd'hui, dans votre pays, les principales difficultés auxquelles se heurtent les femmes dans le monde du travail?

- a) manque de compétences/d'expérience /de formation;
- b) inégalités salariales;
- c) traitement inéquitable/discrimination /harcèlement;
- d) équilibre entre vie professionnelle et vie familiale/responsabilités familiales.

La séance s'est poursuivie avec la diffusion d'une vidéo illustrant la situation actuelle des femmes au travail et mettant en lumière la nécessité d'adopter des mesures permettant de concilier travail et vie de famille, de mettre en place des services à la personne d'un coût abordable, de garantir l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, d'étendre les mesures de protection sociale, de mettre fin à la violence et au harcèlement et d'élaborer

des politiques macroéconomiques qui favorisent une croissance créatrice d'emplois et réduisent les inégalités entre les sexes. La vidéo a aussi souligné que les initiatives du centenaire sur l'avenir du travail et les femmes au travail de l'OIT devaient permettre de repérer et de surmonter les obstacles qui freinent l'accès des femmes au travail décent.

La modératrice a ensuite invité les personnes présentes dans la salle à poser la première série de questions relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Une représentante du gouvernement de l'Australie a demandé comment susciter le changement culturel nécessaire pour améliorer l'avenir des femmes au travail, car, même lorsqu'il existe des politiques et des pratiques visant à régler les problèmes auxquels les femmes sont confrontées, des obstacles sous-jacents empêchent celles-ci de réaliser leur potentiel.

Un représentant du gouvernement du Japon a indiqué que, dans le contexte de l'évolution démographique que connaît son pays, le secteur des soins aux personnes âgées constitue une source de création d'emplois. En même temps, ce sont les femmes qui dispensent ces soins, que ce soit en tant que travailleuses domestiques ou que membres de la famille non rémunérés. L'intervenant a demandé quelles mesures il faudrait adopter pour que le secteur des services à la personne offre des emplois décents, formels et bénéficiant d'une protection sociale.

Une représentante des employeurs de l'Arabie saoudite a émis l'avis que l'on pourrait s'appuyer sur l'économie numérique pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et assouplir les modalités de travail. Elle a demandé aux participants à la table ronde de réfléchir à la manière de concilier vie professionnelle et vie privée sans hypothéquer un avenir durable.

Une représentante des travailleurs de la Malaisie a noté que 44 pays ont ratifié la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, mais que ce nombre comprend très peu de pays d'Asie. Elle a demandé quelles mesures les Etats et les mandants tripartites pourraient prendre pour faire une réalité de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi que du travail décent.

M^{me} Cunningham a répondu en soulignant d'abord que près de 200 millions de femmes autochtones sont des travailleuses et des entrepreneuses et qu'il est indispensable de procéder à une analyse des situations individuelles au sein de leur communauté, notamment en ce qui concerne les soins à la personne et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les femmes indigènes ont généralement des responsabilités professionnelles, familiales et communautaires. L'intervenante a précisé que de nombreux emplois occupés par des personnes autochtones reposent sur les connaissances et les métiers traditionnels et qu'il faut promouvoir et protéger ces emplois. Elle a souligné par ailleurs la nécessité de se doter de politiques cohérentes et concertées en matière de santé, d'emploi et de protection sociale, politiques dont l'élaboration doit faire l'objet de consultations avec les femmes.

M. Dubey a fait observer que les arguments ne manquent pas en faveur de la participation des femmes au marché du travail. Il a souligné qu'il est indispensable d'avoir un projet ambitieux, une stratégie et un plan d'action, ainsi que des outils de mesure des progrès accomplis. A son avis, le travail flexible est utile et facile à mettre en œuvre. Enfin, l'intervenant a fait valoir la nécessité d'un changement culturel, y compris pour les hommes.

M^{me} Ludanga a insisté sur les rôles multiples que jouent les femmes, qui sont à la fois productrices et reproductrices et sont, pour cette raison, considérées comme seules responsables de la famille. Elle a souligné la nécessité de changer les mentalités pour que les hommes puissent s'occuper eux aussi de la famille et acceptent que les femmes aient le

droit de travailler. Elle a ajouté que les femmes doivent pour leur part apprendre à se voir différemment et reconnaître leur potentiel et la valeur de leurs contributions.

M^{me} Kromjong a fait observer que productivité et flexibilité doivent être examinées de pair et qu'une plus grande participation des femmes au marché du travail est clairement justifiée. Il faut changer les mentalités et la culture d'entreprise, et c'est ensemble que les femmes et les hommes y parviendront. L'intervenante a souligné par ailleurs que le rythme du changement est trop lent et qu'il est urgent d'agir, et elle a ajouté que les entreprises doivent refléter la diversité de leurs clients. Elle a insisté en outre sur l'importance du processus du G20, qui a inscrit au nombre de ses priorités l'égalité entre hommes et femmes et la diversité, et elle a exprimé l'espoir que les efforts déployés dans ce domaine se poursuivent.

M^{me} Burrow a insisté sur la nécessité de corriger les déséquilibres de pouvoirs et a souligné qu'il est impératif de prendre en compte les femmes pour les emplois de qualité, la liberté syndicale et les postes à responsabilité. Elle a noté que de nombreux pays refusent toujours à certains groupes de travailleurs, voire à tous, le droit à la liberté syndicale. Pour l'avenir, elle a fait valoir qu'il est indispensable d'axer des efforts prioritaires sur le secteur des services à la personne, la santé et l'éducation, et a appelé à la ratification de la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, et de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000. Elle a expliqué enfin que, si l'on conçoit la flexibilité comme un moyen d'organiser le travail d'une manière qui satisfasse les besoins tant des femmes que des hommes ayant des responsabilités familiales, assortie de la sécurité de l'emploi, ce concept suscitera l'adhésion. Si, par contre, flexibilité rime avec heures supplémentaires imposées et autres mesures nuisant à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le concept n'est pas acceptable.

La modératrice a annoncé les résultats obtenus sur l'application «ILO Events» pour la première question: 58 pour cent des personnes qui ont répondu estiment que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée constitue l'enjeu majeur. Elle a invité les participants à répondre à la deuxième question du sondage:

En règle générale, les femmes ont autant accès au travail décent que les hommes.

- a) Vrai.
- b) Faux.

Un représentant du gouvernement de la Namibie a fait observer que les femmes, particulièrement en Afrique, accomplissent la plus grande part du travail non rémunéré. Il a demandé quelles mesures il faudrait prendre pour permettre aux femmes d'accéder à l'économie formelle et à l'économie informelle et d'y progresser.

Un représentant du gouvernement de la Norvège a posé une question concernant l'importance des politiques relatives aux congés, à la garde des enfants et aux services de soins à la personne si l'on veut assurer l'égalité, au sein du foyer comme sur le lieu de travail.

Une représentante des travailleurs du Canada a noté que près de cent ans après la rédaction de la Constitution de l'OIT, les femmes, en particulier les femmes migrantes, sont généralement majoritaires dans le secteur des soins à la personne. Elle a demandé comment, étant donné son rôle important, on pourrait rendre ce travail plus visible – notamment lorsqu'il est accompli par des femmes autochtones et des femmes handicapées – et faire en sorte qu'il réponde aux critères du travail décent. Elle a souhaité savoir aussi comment on pourrait encourager les hommes à s'impliquer davantage dans les soins à la personne.

Une représentante des employeurs de l'Australie a noté que la rémunération dans le secteur des soins à la personne est inférieure à ce qu'elle est dans d'autres secteurs dominés par les hommes et que, en général, dans ce secteur, les hommes occupent des postes plus élevés et gagnent davantage. Elle a demandé comment on pourrait amener davantage d'hommes à travailler dans le secteur des soins à la personne et faire en sorte que toute la population bénéficie de soins de qualité.

M^{me} Cunningham a souligné la nécessité de s'attaquer aux facteurs structurels inhérents au colonialisme et au patriarcat. A son avis, il faut modifier le cadre législatif et adopter des lois imposant l'égalité de traitement, l'égalité de chances et l'égalité de rémunération, ce qui entraînera des changements politiques. Il faut aussi doter les femmes de moyens qui leur permettent de négocier pour obtenir ce qu'elles méritent. L'intervenante a dit juger indispensable, par ailleurs, de créer davantage d'emplois décents dans les pays d'origine et de faire en sorte que les envois de fonds des travailleurs migrants contribuent au travail décent, afin de permettre à ces travailleurs de rentrer chez eux. Enfin, la contribution des femmes à la sécurité alimentaire et à l'économie doit être reconnue.

M. Dubey a indiqué qu'il importait de rendre les conditions d'emploi plus attrayantes dans le secteur des services à la personne. Il a fait part des politiques et des pratiques relatives au congé de maternité mises en place au sein de son entreprise, qui garantissent l'absence d'incidences négatives sur les rapports d'évaluation des travailleuses ayant recours à ce type de congé, ainsi que l'accès à des crèches hors du lieu de travail.

M^{me} Ludanga a noté que l'économie informelle était en expansion et que les travailleuses, notamment les jeunes femmes, y occupaient une place de plus en plus importante. Avant toute chose, il convient de reconnaître la contribution des femmes et de formaliser le travail informel, afin de lui donner de la valeur et de la visibilité. L'intervenante a noté que les femmes devaient s'organiser, puisqu'elles seraient plus fortes collectivement.

M^{me} Kromjong a estimé qu'il importait de rendre les emplois plus attrayants dans le secteur des services à la personne. Elle a mis en exergue le rôle crucial des systèmes éducatifs ainsi que la nécessité de promouvoir des études exemptes de toute considération sexiste. Il y a lieu de reconnaître et valoriser l'éventail des qualifications nécessaires dans le secteur des services à la personne et de combattre les stéréotypes sexistes qui continuent de peser sur les perspectives de carrière, afin que les conditions propres au travail domestique soient plus acceptables pour les femmes comme pour les hommes.

M^{me} Burrow s'est félicitée de l'objectif du G20 visant à réduire de 25 pour cent l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes d'ici à 2025. Ces efforts sont axés sur la formalisation du travail informel effectué par les femmes. Il importe de résoudre la question de la rémunération dans le secteur des services à la personne afin que celui-ci devienne plus attrayant pour tous, y compris pour les hommes. L'intervenante a souligné la nécessité de se doter d'une protection sociale universelle – y compris des dispositions relatives aux soins aux enfants et aux personnes âgées –, de reconnaître les compétences nécessaires à la fourniture de soins et de définir un salaire minimum pour les travaux domestiques. Elle a renvoyé à des données qui indiquent que, en investissant 2 pour cent du PIB dans les infrastructures sociales, on pourrait faire progresser de 6 pour cent la création d'emplois. L'oratrice a indiqué que la création d'emplois dans le secteur des services à la personne, dont bon nombre concerneraient des femmes, aurait également un effet multiplicateur sur les secteurs à prédominance masculine.

La modératrice a fait part des résultats de la deuxième question du sondage, au vu desquels 44 pour cent des participants considèrent que les femmes ont autant accès au travail décent que les hommes, tandis que 56 pour cent ne partagent pas cet avis. M^{me} Burrow a exprimé son étonnement quant à ces résultats et mis en avant le manque de visibilité lorsqu'il s'agit du travail effectué par les femmes, tout en soulignant qu'il était important d'opérer un

changement dans les mentalités. La modératrice a invité les participants à répondre à la troisième question du sondage:

Quelles sont les principales victimes de la violence fondée sur le genre et du harcèlement?

- a) Les femmes.
- b) Les hommes.
- c) Aussi bien les femmes que les hommes.

La modératrice s'est référée au rapport du BIT intitulé «Mettre fin à la violence et au harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail», qui contient un questionnaire que les Etats Membres de l'Organisation doivent compléter et retourner avant le 22 septembre 2017 après avoir consulté les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives. Le questionnaire occupe une place centrale dans le processus normatif de l'OIT, en vue de la première discussion qui aura lieu sur ce thème à la session de 2018 de la Conférence.

Une représentante du gouvernement de l'Ouganda a déclaré que la violence contre les femmes constitue un obstacle à l'accès au travail décent et souligné que cette violence prenait souvent des formes insidieuses. Elle s'est interrogée sur les mesures qui pourraient être prises afin de prévenir au mieux la violence et le harcèlement et de combattre ces pratiques.

Une représentante du gouvernement du Canada a demandé comment faire non seulement pour accroître le taux d'activité des femmes, mais également pour encourager les travailleuses à ne pas quitter leur emploi, ce qui suppose la création d'un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement et de violence.

Une représentante des employeurs du Kenya a déclaré qu'il ne saurait y avoir de travail décent dans un climat de violence et de harcèlement. La violence et le harcèlement ont également un coût pour l'employeur, en raison de l'augmentation du taux d'absentéisme, des départs en congé de maladie et de l'effet néfaste de ces pratiques sur la réputation de l'entreprise. L'intervenante a soutenu que les partenaires sociaux devaient agir en amont pour réduire et éliminer les répercussions négatives de ces pratiques sur le bien-être et la santé des femmes. Elle s'est interrogée sur la manière de combattre la stigmatisation des victimes, hommes ou femmes, qui ont dénoncé des pratiques de harcèlement ou de violence.

Une représentante des travailleurs des Pays-Bas a souligné que les travailleuses issues de l'immigration sont touchées de manière disproportionnée par la violence et le harcèlement. Compte tenu du fait que, à sa session de 2018, la Conférence tiendra une première discussion sur le processus normatif concernant la violence et le harcèlement dans le monde du travail, elle s'est interrogée sur les mesures qui pourraient être prises, notamment pour garantir la sécurité des femmes au travail ainsi que sur le trajet domicile-travail.

M^{me} Cunningham a déclaré qu'il conviendrait non seulement de s'attaquer directement au problème de la violence à l'égard des personnes, mais aussi à celui de la violence écologique (par exemple l'utilisation de pesticides et d'autres produits chimiques dangereux). Elle a évoqué le fait que les autorités publiques octroient de plus en plus de permis d'exploitation aux entreprises extractives et que cela a des répercussions négatives sur les communautés indigènes, telles que leur expulsion de terres et de territoires traditionnels, la mise en péril du tissu social et l'augmentation de la violence dans les foyers et les communautés. Elle a également souligné qu'il était important de comprendre la violence domestique et de la combattre.

M. Dubey a expliqué que les discussions portant sur le harcèlement s'inscrivaient dans une procédure de notification régulière lors des réunions du conseil d'administration de son entreprise. Il a également évoqué l'utilité des comités chargés des questions de harcèlement et l'importance d'une politique de tolérance zéro en la matière.

M^{me} Ludanga a noté qu'il était nécessaire d'autonomiser les femmes afin qu'elles comprennent que le harcèlement sexuel ne fait pas partie intégrante de leur travail et qu'elles puissent faire valoir leurs droits au travail. Il convient d'élaborer des lois et de les appliquer pour créer des environnements sûrs et de veiller à ce que les procédures de règlement des différends et les mécanismes de protection contre les représailles soient faciles d'accès.

M^{me} Kromjong a souligné que toutes les formes de violence et de harcèlement sont inacceptables. Elle a fait observer que les victimes sont très souvent des femmes, même si les hommes ne sont pas épargnés. Il faudrait que la culture d'entreprise prévoie des mécanismes permettant de dénoncer les cas de violence et de harcèlement, sans crainte de stigmatisation. En outre, les gouvernements devraient fournir des orientations et des cadres juridiques, tout en menant des activités de sensibilisation dès le début de la scolarité, afin que chacun sache que la violence et le harcèlement ne sont pas acceptables.

M^{me} Burrow a indiqué que, compte tenu de l'incidence croissante de la misogynie, des actes de harcèlement et d'intimidation ainsi que de la discrimination, mais aussi d'une culture de l'impunité, il ne règne pas un climat de sécurité dans le travail. Les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme sont de plus en plus exposés à des risques, qui peuvent leur être fatals. L'oratrice a exprimé le souhait que la discussion de la Conférence sur la violence et le harcèlement mène à l'adoption de normes par voie de consensus. Elle a cité l'exemple de conventions collectives négociées en matière de violence domestique ainsi que de lois nouvellement promulguées visant notamment à accorder un congé aux travailleurs ayant été victimes de violences domestiques. L'octroi de ce congé repose sur l'argument selon lequel les victimes doivent avoir le temps d'obtenir des décisions judiciaires pour se sentir en sécurité sur leur lieu de travail. Dans ce contexte, il est essentiel que les gouvernements garantissent la liberté syndicale.

La modératrice a présenté les résultats de la troisième question du sondage. Ceux-ci montrent que, pour 72 pour cent des personnes interrogées, les principales victimes de la violence fondée sur le genre et du harcèlement sont les femmes; que pour 27 pour cent, il s'agit aussi bien des femmes que des hommes; et que pour 1 pour cent, ce sont les hommes. La modératrice a invité les participants à répondre à la quatrième question:

Quel serait le facteur déterminant dans votre pays pour accroître le taux d'activité des femmes?

- a) Une meilleure rémunération.
- b) Des services de garde d'enfants financièrement accessibles.

Une représentante du gouvernement de la Bulgarie a indiqué que, dans son pays, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est inférieur à la moyenne de l'Union européenne et que la Bulgarie est en passe de parvenir à l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Elle a souhaité savoir pourquoi les pays en développement connaissent ce problème d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et quelles sont les conséquences de cet écart pour les économies de ces pays.

Une représentante des travailleurs de l'Italie a fait observer que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes reste un problème tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Malgré un bon arsenal législatif dans son pays, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est important. Le problème se pose particulièrement pour certains groupes de femmes, tels que les travailleuses migrantes.

L'intervenante a évoqué la nécessité de sensibiliser davantage l'opinion et de renforcer les politiques et a souligné que les travailleurs doivent bénéficier de la liberté syndicale, du droit de négociation collective et du droit de grève. Dans la mesure où ces droits sont déniés dans de nombreuses régions du monde, l'intervenante a souhaité savoir quelles mesures pourraient permettre de parvenir à l'égalité de rémunération pour tous.

Une représentante des employeurs de l'Argentine a fait observer que les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont un sujet de préoccupation pour les employeurs, qui ont pris des mesures afin d'aider les travailleurs à mieux concilier responsabilités professionnelles et familiales. Des formations sont organisées afin d'aider les femmes à acquérir les compétences requises pour occuper des postes opérationnels, exercer des fonctions de direction ou travailler dans le domaine de la vente. Toutefois, des mesures doivent être prises par le gouvernement, notamment en matière de protection sociale. Les femmes quittent souvent le marché du travail lorsqu'elles rencontrent des obstacles à leur avancement ou lorsqu'elles doivent s'occuper de membres de leur famille, notamment des personnes âgées ou handicapées. L'intervenante aimerait savoir comment l'Etat pourrait aider les employeurs et les partenaires sociaux dans leurs efforts.

Un représentant du gouvernement du Panama a demandé pourquoi l'enquête conjointe de l'OIT et de Gallup fait ressortir une divergence de points de vue entre les habitants de pays émergents et ceux de pays développés quant à savoir si l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes constitue le problème principal.

M^{me} Cunningham a indiqué que cette divergence peut découler du fait que de nombreuses femmes vivant dans la pauvreté sont disposées à accepter n'importe quel travail pour nourrir leur famille et que, en conséquence, elles ne s'attachent que peu au salaire et au fait de savoir s'il est décent ou non. L'oratrice a également souligné l'importance, à cet égard, de la conjonction des facteurs de genre, de race et d'ethnicité et a mis en évidence l'ampleur des écarts de rémunération que connaissent les femmes autochtones.

M. Dubey a fait savoir que, dans son entreprise, la rémunération est fonction du poste occupé et des responsabilités qui s'y attachent. Il a noté que de plus en plus de femmes sont employées dans les ateliers de son entreprise, ce qui a permis de stimuler l'innovation, la motivation et la productivité.

M^{me} Ludanga a souligné que les femmes des pays en développement sont celles qui ont le plus de difficultés à accéder à l'emploi et qu'elles sont mal informées de leur droit de toucher un salaire égal pour un travail égal ou de négocier un meilleur salaire.

M^{me} Kromjong a évoqué la nécessité de développer les capacités des femmes afin qu'elles puissent négocier, faire entendre leur voix et exprimer leurs revendications, notamment lors de négociations individuelles. Elle a rappelé qu'il existe toujours des lois discriminatoires qui créent des obstacles pour les femmes et que ces lois doivent être abrogées.

M^{me} Burrow a affirmé que, dans certains pays, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes peut atteindre 70 pour cent. Les femmes ont besoin de salaires assurant des conditions d'existence convenables ainsi que d'une protection sociale. En l'absence de négociation collective, il n'existe aucune base solide sur laquelle s'appuyer. L'oratrice a rappelé que certains pays ont pris des mesures innovantes par voie législative, y compris en prescrivant des processus assortis d'échéances pour remédier aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes et en conférant aux partenaires sociaux un rôle important. Il est essentiel d'accorder la même valeur aux compétences des femmes qu'à celles des hommes pour remédier à ce problème.

La modératrice a présenté les résultats de la quatrième question du sondage. Ceux-ci indiquent que, pour 72 pour cent des personnes interrogées, l'accès à des services de garde d'enfants financièrement accessibles serait le facteur déterminant pour accroître le taux d'activité des femmes dans leur pays, tandis que, aux yeux des 28 pour cent restants, c'est une meilleure rémunération qui serait déterminante. Appuyée par d'autres délégués, M^{me} Burrow a insisté sur le fait que, en réalité, ces deux facteurs sont nécessaires et étroitement liés.

Avant de conclure, le Secrétaire général de la Conférence a fait remarquer que les débats ont été à la fois rassurants, dans la mesure où chacun reconnaît le caractère inacceptable de la situation actuelle des femmes dans le monde du travail, et préoccupants, puisque les progrès réalisés sont trop lents. Il a évoqué de réelles perspectives de progrès et a souligné l'importance des discussions normatives sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail qui se tiendront pendant la Conférence en 2018. Il a déclaré que ce sera pour l'OIT un rendez-vous important que l'Organisation se doit d'honorer.

Il a souligné l'importance de changer d'attitude, d'état d'esprit et de culture. Pour lui, il incombe tout particulièrement à l'OIT de concentrer ses efforts sur l'organisation du travail, la réglementation du marché du travail et l'amélioration d'institutions et de mécanismes en vue de garantir l'égalité dans le monde du travail. Il faut pouvoir concilier responsabilités professionnelles et vie privée. L'orateur a pris note du débat sur la flexibilité, ainsi que des différentes opinions exprimées à ce sujet, et a encouragé l'OIT à approfondir l'étude de ces questions complexes.

Le Secrétaire général de la Conférence a conclu en déclarant que, à l'approche du centenaire de l'OIT, l'Initiative du centenaire de l'OIT sur les femmes au travail est essentielle à l'initiative sur l'avenir du travail, dont le processus sera guidé par les enseignements du sommet. Il a appelé les participants à se pencher sur ces problématiques et à agir avec détermination, et a souligné à quel point il est important que l'ensemble des mandants de l'OIT assument un rôle de chef de file sur ces questions.

Séance spéciale

Jeudi 15 juin 2017, 15 heures

Présidence de M. Carles Rudy

Allocutions prononcées par les Présidentes de Malte, de Maurice et du Népal

Le Président

(original espagnol)

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette séance spéciale organisée aujourd'hui. Comme vous le savez, dans le cadre de l'édition 2017 du Sommet sur le monde du travail, nous avons l'honneur d'accueillir cet après-midi trois chefs d'Etat, trois femmes: Son Excellence M^{me} Marie-Louise Coleiro Preca, Présidente de la République de Malte, Son Excellence M^{me} Ameenah Gurib-Fakim, Présidente de la République de Maurice, et Son Excellence M^{me} Bidhya Devi Bhandari, Présidente de la République fédérale démocratique du Népal.

Permettez-moi de vous féliciter, M. Ryder, d'avoir convié ces trois invitées d'honneur. Je ne doute pas que le témoignage de ces trois femmes, qui, malgré les obstacles auxquels les femmes continuent d'être en butte dans le monde du travail, ont atteint le sommet de leur carrière politique dans leurs pays respectifs, enrichira les travaux de la Conférence. C'est avec un immense plaisir que nous entendrons leurs discours devant cette auguste assemblée.

Je commencerai par donner la parole à M. Ryder, Secrétaire général de la Conférence.

Le Secrétaire général de la Conférence

(original anglais)

Je vous souhaite de nouveau la bienvenue à la Conférence après la table ronde très fructueuse que nous avons tenue ce matin pour lancer notre Sommet sur le monde du travail consacré à l'avenir des femmes au travail.

Cet après-midi, nous allons poursuivre les travaux du sommet en écoutant les trois présidentes qui sont nos invitées d'honneur; je leur souhaite à toutes trois la bienvenue.

A la séance de ce matin, de nombreuses questions ont été soulevées, et l'on s'est rendu compte du chemin qu'il reste encore à parcourir pour parvenir à l'égalité complète au travail. L'une des questions mises en avant est celle du leadership: leadership politique, mais aussi au sein des organisations d'employeurs, dans le mouvement syndical et au niveau gouvernemental en général. Nous avons le privilège d'accueillir cet après-midi trois femmes qui, me semble-t-il, sont on ne peut mieux placées pour nous parler de leadership et d'égalité entre hommes et femmes. Permettez-moi de vous les présenter.

Tout d'abord, la Présidente de la République de Malte, M^{me} Coleiro Preca. Soyez la bienvenue à l'OIT, Madame la Présidente. Je crois que c'est la première fois que vous nous rendez visite, mais vous avez fait la preuve, tout au long de votre carrière, d'un engagement en faveur de valeurs et de principes qui sont très proches de ceux que nous défendons au sein de cette Organisation.

Vous avez consacré votre vie à améliorer celle des gens que l'on qualifie, à tort selon moi, d'«ordinaires». En fait, je préférerais dire «de tous les gens». Dès vos années d'étude, vous avez œuvré activement à l'avènement d'une société plus juste: depuis 1998, en tant que membre active du Parlement à Malte, où vous avez occupé différents postes, d'abord dans le «shadow cabinet», puis, depuis 2013, en tant que ministre de la Famille et de la Solidarité sociale.

Notre deuxième oratrice est la Présidente de la République de Maurice, M^{me} Ameenah Gurib-Fakim. Soyez la bienvenue, Madame la Présidente, à la Conférence internationale du Travail.

Je crois pouvoir dire que vous n'avez peut-être pas cherché à briguer la fonction qui est la vôtre, mais que vous êtes résolue à la mettre à profit pour promouvoir le progrès socio-économique dans votre pays. L'on vous a présentée – ou vous vous êtes décrite – comme une spécialiste de la biodiversité, une chimiste, une experte éminente de la flore de Maurice, une universitaire, voire comme une simple jardinière. Nous ne manquerons pas de compléter cette liste en précisant que vous êtes aussi entrepreneuse. Votre action vous a valu une reconnaissance internationale, à laquelle nous sommes très heureux de contribuer aujourd'hui.

Depuis que vous êtes devenue Présidente de Maurice en 2015, vous avez mis votre riche expérience au service de votre pays et de votre région. Etant donné le thème qui nous occupe aujourd'hui, il est important de relever que vous vous êtes engagée à user de l'influence que vous confèrent vos fonctions pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, donner l'exemple et faire passer un message clair, à savoir que «oui, c'est possible quand on est une femme». Je crois que ce message a déjà été largement entendu aujourd'hui dans cette salle.

Vous mettez votre passion pour la science et la technologie au service des enjeux en matière de développement auxquels font face Maurice et votre continent. En toute logique, vous avez encouragé avec ardeur le développement des capacités scientifiques de l'Afrique et joué en particulier un rôle dans le lancement de l'Alliance pour l'accélération de l'excellence scientifique en Afrique. Vous mettez aussi vos connaissances scientifiques au service de la lutte contre le changement climatique – dont il a été beaucoup question à cette tribune au cours des deux dernières semaines – forte de la conviction qu'il faut développer les connaissances nécessaires à l'élaboration de réponses appropriées dans votre région.

Madame la Présidente, merci d'être ici parmi nous et de nous faire profiter de votre expérience et de votre vision d'ensemble de l'avenir du travail à Maurice et dans le monde.

La troisième personnalité éminente que nous recevons aujourd'hui est la Présidente de la République fédérale démocratique du Népal, M^{me} Bidhya Devi Bhandari. Madame la Présidente, je vous souhaite aussi très cordialement la bienvenue. Je suis tenté de dire la bienvenue chez vous, parce que vous avez consacré votre vie à défendre les droits des travailleurs, et en particulier des femmes au travail. L'égalité entre hommes et femmes fait partie des valeurs et des principes que vous défendez depuis toujours. En tant que dirigeante charismatique d'un mouvement étudiant, vous avez œuvré en faveur de l'égalité des droits et des chances pour les jeunes dans votre pays. Vous avez également participé à un mouvement de plus grande ampleur, luttant pendant quinze ans avec un grand courage pour promouvoir l'égalité des droits pour tous, malgré les difficultés d'ordre politique.

En 1993, vous avez rejoint la Fédération générale des syndicats du Népal au sein de laquelle, en tant que dirigeante de la section centrale des travailleuses, vous avez réussi à donner une plus grande place aux femmes dans le mouvement syndical népalais moderne. Peu après, en 1994, vous avez été élue au Parlement et vous êtes faite alors l'ardent défenseur d'une représentation accrue des femmes au gouvernement. Vous avez joué un rôle décisif

dans l'instauration d'une proportion minimale d'un tiers de femmes dans tous les organes élus du gouvernement et de l'appareil d'Etat. Aujourd'hui, les femmes de toute caste et de tout groupe ethnique sont représentées au Parlement du Népal.

Défiant tous les préjugés sexistes habituels – et pas seulement au Népal –, vous êtes devenue en 2009 ministre de la Défense. Madame, nous vous souhaitons très cordialement la bienvenue et sommes honorés de vous compter parmi nous.

C'est un honneur pour nous d'accueillir nos trois invitées de marque, auxquelles vous avez réservé un accueil particulièrement chaleureux. Je serais tenté de dire que c'est un événement trois étoiles, mais c'est en fait un événement six étoiles, un moment unique où nous recevons trois dirigeantes, mais aussi trois présidentes d'Etats Membres de notre Organisation dans un cadre qui ne saurait être plus approprié, celui de la Conférence internationale du Travail et qui plus est sur le thème d'un avenir meilleur pour les femmes au travail.

Le Président

(original espagnol)

J'ai l'honneur de donner la parole à Son Excellence M^{me} Marie-Louise Coleiro Preca, Présidente de la République de Malte.

M^{me} Coleiro Preca

Présidente de la République de Malte

(original anglais)

Je souhaiterais saisir cette occasion pour féliciter l'Organisation internationale du Travail et le personnel du BIT d'avoir organisé ce sommet dans le cadre de l'Initiative du centenaire sur les femmes au travail. C'est pour moi un véritable honneur que de participer à ce Sommet sur le monde du travail, qui vise à construire un avenir meilleur pour tous les habitants du globe.

Je suis convaincue que l'édification d'un avenir meilleur pour toute l'humanité ne sera possible que si nous agissons ensemble pour que toutes les femmes, dans tous les pays du monde, bénéficient d'un accès approprié à l'éducation et à des possibilités de travail digne. Je suis persuadée que ce sommet, par le choix qui a été fait de traiter un thème d'une telle importance et grâce à la contribution de participants si nombreux, nous aidera à rester dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et, espérons-le, à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) qui y sont définis.

Le Programme 2030 et ses ODD nous offrent, me semble-t-il, un cadre particulièrement bien structuré, qui nous permettra de faire véritablement évoluer les choses. Le Programme 2030 est un fil rouge destiné à nous aider – et à aider nos autorités et nos nations – à assumer les responsabilités qui nous incombent au regard des questions socio-économiques les plus fondamentales. A cet égard, je souhaiterais attirer votre attention sur certains de ces objectifs mondiaux.

Notre préoccupation première, la plus pressante de toutes, est de remédier aux inégalités et à l'injustice dans le monde entier. C'est la raison pour laquelle l'ODD 1 met l'accent sur l'élimination de la pauvreté. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme considère que la féminisation de la pauvreté est un sujet de préoccupation mondiale et nous invite à accorder toute notre attention au fait que «le poids de la pauvreté pour les femmes, dans les pays en développement en particulier, n'est pas le même que pour les hommes» et qu'«une approche multidimensionnelle est capitale pour l'analyse des questions relatives à l'égalité des sexes et à la pauvreté».

L'éducation est un élément crucial pour mettre fin à la pauvreté et à la précarité dans l'ensemble de nos sociétés, comme cela est souligné dans l'ODD 4. Il me semble que la communauté internationale doit consentir davantage d'efforts pour faire de l'accès équitable à une éducation de qualité pour tous une priorité. L'accès à l'éducation et les perspectives qui en découlent doivent être une composante intrinsèque de nos stratégies mondiales d'autonomisation des femmes et des filles. Selon les paroles pleines d'inspiration de la lauréate du prix Nobel de la paix, Malala Yousafzai, «il ne s'agit pas de faire prendre conscience aux dirigeants de l'importance que revêt l'éducation. Ils le savent déjà: leurs enfants étudient dans de bonnes écoles. Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est de les inciter à agir.» Selon moi, les paroles de Malala dénoncent l'absence de mesures efficaces en faveur de l'éducation des filles et le fait que cette situation perdure encore aujourd'hui. Nous devons soutenir les jeunes femmes – y compris les nombreuses filles se trouvant dans des camps de réfugiés – qui se voient refuser l'accès à une éducation de qualité, susceptible de transformer leur avenir, et le nôtre, pour le mieux.

Nous ne pouvons pas nous limiter à une vision à court terme: lorsque les femmes et les filles reçoivent l'éducation de qualité qui leur est due, nos sociétés et nos nations peuvent également en tirer profit. Sans l'ombre d'un doute, c'est à toute l'humanité que bénéficie l'éducation de nos enfants. Ainsi, c'est en faisant de l'éducation une priorité que nous poserons les fondements de la réalisation de l'ODD 5, qui engage expressément la communauté internationale à atteindre l'objectif de l'égalité des sexes dans le cadre du processus visant à transformer notre monde.

J'estime que, en tant qu'acteurs de la communauté internationale, nous devons en faire plus pour atteindre la cible 5.5, qui consiste à «veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité». Pour atteindre cette cible, davantage de femmes doivent se voir confier des fonctions qui leur permettent d'exercer une influence dans le domaine social et politique. Cela doit aller de pair avec une augmentation du nombre de femmes qui exercent des fonctions de gestion ou occupent des postes de direction. La voix des femmes doit être entendue et leurs besoins doivent être pris en compte à tous les niveaux d'influence, notamment dans les instances de gestion et de direction. C'est ainsi, selon moi, que nous pourrions en faire davantage, afin que nos politiques soient mieux adaptées aux problèmes réels que rencontrent les femmes et apportent des solutions concrètes.

Par ailleurs, l'ODD 8, au titre de sa cible 8.5 notamment, met en évidence l'importance que revêt le travail décent. Cette cible nous rappelle qu'il est essentiel de stimuler nos économies et de garantir l'égalité des chances tant aux femmes qu'aux hommes. L'importance que nous attachons à la mise en place d'une économie inclusive, faisant valoir la participation de tous – particuliers et communautés – démontre clairement notre volonté de parvenir à un avenir plus respectueux et durable pour chacun d'entre nous.

Il est clair que les ODD et les cibles qui les accompagnent nous permettent de repenser le développement mondial, en tenant compte du caractère fondamentalement interdépendant de toutes ses composantes. Les ODD nous offrent une feuille de route pour l'avenir en nous engageant à agir et en nous donnant les moyens de le faire, en particulier au nom des populations vulnérables, marginalisées et opprimées, et à leurs côtés. Pour reprendre les mots de Martin Luther King: «Nous sommes pris dans un enchevêtrement inextricable de liens mutuels et recouverts du même manteau de la destinée. Tout ce qui touche directement l'un d'entre nous, nous affecte tous indirectement.» Nous devons être plus attentifs et sensibiliser les autres au fait que toutes les situations d'exclusion, au sein des systèmes étroitement imbriqués qui régissent nos vies sur le plan social, économique, politique et écologique, ont des effets dévastateurs que nous ressentons tous. La raison en est que nos vies, constitutives d'une seule et même humanité, sont profondément liées entre elles.

Quelles que soient les difficultés qui se posent dans une partie d'un système, elles sont inévitablement ressenties dans l'ensemble de ce système. De la même manière, les efforts que nous déployons en vue de produire des transformations positives auront des effets de grande ampleur sur tous les plans. C'est pourquoi la participation pleine et entière des femmes, de manière équitable et dans le monde entier, au monde du travail n'est pas seulement une question d'importance pour les femmes. La participation des femmes, à tous les niveaux de la société, est une question qui relève des droits humains fondamentaux. Il s'agit d'un impératif pour toute l'humanité. La participation des femmes au monde du travail est une composante essentielle pour élaborer des solutions concrètes en vue de parvenir à la prospérité. Il ne fait aucun doute que la participation des femmes est indispensable pour faire face aux enjeux sociaux, économiques, politiques et écologiques qui se posent dans le monde entier.

Selon le rapport du Forum économique mondial publié l'an dernier, cent soixante-dix ans pourraient être nécessaires pour mettre un terme aux disparités croissantes, en matière de salaires et de perspectives d'emploi, entre les hommes et les femmes dans le monde. Le rapport indique que «des données recueillies sur plus de dix ans ont montré que les progrès étaient encore trop lents pour réaliser pleinement le potentiel d'une moitié de l'humanité de notre vivant». Ces rapports et indicateurs sont un appel urgent lancé à la communauté internationale, afin qu'elle intensifie son action en faveur de l'égalité des sexes et d'une participation équitable à l'activité économique. Je pense que nous devons faire preuve de courage et mettre au point des politiques plus ambitieuses qui s'attaquent aux obstacles économiques, sociaux et culturels auxquels sont confrontées les femmes à travers le monde, afin de parvenir à la parité dans le monde du travail.

L'inégalité des sexes n'est pas seulement un enjeu pressant d'ordre moral. C'est un défi d'une importance majeure pour nos économies. L'économie mondiale continuera en effet de marquer le pas, et même très fortement, si les femmes continuent d'en être exclues. Dans un rapport publié récemment par le groupe de consultation international McKinsey Global Institute, il est clairement indiqué que le fait d'obtenir l'égalité des sexes pourrait se traduire par l'apport de plus de 10 000 milliards d'euros à l'appui de la croissance mondiale. Nous ne pouvons nous permettre d'ignorer ces conséquences économiques ni d'ignorer non plus les effets négatifs que l'absence d'égalité entre les sexes exerce sur l'économie de nos communautés et de nos nations.

Même après des décennies de progrès pour assurer une représentation des femmes égale à celle des hommes dans les sphères sociale, économique et politique, l'écart entre les hommes et les femmes reste par trop important. Nous devons nous attaquer aux causes complexes de cet écart, y compris aux obstacles liés à la culture et aux traditions. Nous devons user de notre influence pour favoriser un processus général d'autonomisation, qui permette aux femmes de maîtriser pleinement leurs propres choix dans le monde du travail. Et il me semble que le secteur privé, par l'intermédiaire des entreprises de nos différents pays, a un rôle crucial à jouer à cet égard. J'engage vivement le secteur privé à porter son attention sur les importantes possibilités économiques – dont nous devrions tous tirer profit – qu'offre une réelle parité des sexes.

De plus, nous ne pouvons nous aveugler au point de penser que, dans le monde du travail, les disparités entre les sexes ne sont un problème que pour les pays en développement. L'écart de rémunération entre les sexes dans les pays développés est également un grave sujet de préoccupation. Selon les indicateurs de la Banque mondiale en la matière, dans la plupart des pays, les femmes ne touchent en moyenne que 60 à 75 pour cent des salaires accordés aux hommes. Les femmes ont en outre plus de chances de devoir effectuer des tâches familiales non rémunérées ou de prendre part à des activités à faible productivité dans l'économie informelle.

D'après des données de la Division de la statistique de l'ONU présentées dans *The World's Women 2015*: «Le taux d'activité des femmes en âge de travailler n'est que de 50 pour cent, en comparaison de 77 pour cent pour les hommes.» Nous devons aussi nous intéresser aux femmes qui doivent faire face à de multiples formes d'exclusion d'un emploi digne. Et en particulier faire cause commune avec les femmes et les filles qui ont été amenées à migrer.

La migration est souvent un moyen désespéré d'échapper à la pauvreté, à la précarité et aux conflits. Elle expose nombre de femmes aux risques qui lui sont propres, comme les formes contemporaines d'esclavage, dont font partie l'exploitation au travail, la maltraitance et la vulnérabilité accrue à la violence. J'estime que la communauté internationale devrait prendre des mesures d'urgence pour protéger les femmes exposées à ces dangers. Nous devons nous assurer que la dignité et le bien-être de chacune et de chacun occupent une place centrale dans nos lois et nos politiques migratoires.

Je me permets de vous prier instamment de souscrire à l'appel lancé par ONU-Femmes, qui plaide: «pour des politiques en matière d'emploi qui améliorent les conditions sur le marché du travail pour les femmes, notamment pour les domestiques. Nous soutenons également le leadership économique des femmes, aussi bien dans la prise de décisions publiques qu'au sein des syndicats ou des conseils d'administration d'entreprises.»

J'estime en outre que ce sommet nous fournit une excellente occasion de célébrer un indicateur communiqué récemment par l'ONU, selon lequel les deux tiers des pays des régions en développement sont parvenus à instaurer la parité des sexes au sein des effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire. Comme je l'ai dit, l'éducation est un élément essentiel de nos stratégies en matière de lutte contre la pauvreté et d'égalité des sexes. Il nous faut donc prendre acte de cette avancée remarquable, vu l'importance de l'éducation, pour l'autonomisation des populations et la réalisation de tous les autres types de changement. A cet égard, je voudrais vous rappeler les paroles si inspirantes de Nelson Mandela: «L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde.»

Nous ne pouvons cependant perdre de vue le fait que de tels succès dans le domaine de l'éducation ne se traduisent pas automatiquement par un surcroît d'avantages économiques et sociaux pour les femmes dans le domaine du travail. En fait, il faut en faire beaucoup plus. C'est pourquoi, il nous faut, me semble-t-il, adopter une approche qui tienne compte des différences culturelles et qui combine étroitement éducation, autonomisation économique et visibilité politique.

Cela étant, j'estime que nous devons faire évoluer notre façon de penser en nous posant certaines questions pertinentes: comment nos indicateurs peuvent-ils rendre compte des besoins de communautés particulières afin de mettre en évidence les problèmes réels auxquels celles-ci font face et de favoriser un changement concret? Comment pouvons-nous mesurer la façon dont différentes communautés déterminent leurs propres normes de réussite dans le processus d'instauration de la parité des sexes dans le monde du travail? Plutôt que d'imposer nos propres normes, comment pourrions-nous veiller plus efficacement à ce que le bien-être des femmes et des filles soit au cœur de nos initiatives?

Il me semble que nous devons écouter avec plus d'attention ce que les femmes et les filles ont à dire et prendre alors des mesures pour tenir compte de l'expérience qu'elles ont acquise. J'exhorte donc toutes les parties prenantes à ce sommet à établir l'ordre de priorité des besoins et exigences de toutes les communautés à l'échelon local. Nous devons adopter une approche ascendante, qui mette l'individu et la collectivité au centre de toutes nos stratégies. Ce faisant, nous serons mieux à même d'instaurer la parité des sexes, sans négliger pour autant les besoins spécifiques des diverses communautés concernées.

De plus, le fait d'accorder la priorité à l'intégration du principe d'égalité des sexes dans l'éducation et d'autres secteurs permettra tout naturellement aux femmes de jouer un rôle beaucoup plus important dans la vie sociale, économique et politique de leur communauté, de leur société et de leur pays. De la sorte, nos efforts contribueront à la mise en place d'un système collaboratif d'autonomisation qui reconnaisse et valorise nos différences culturelles tout en protégeant le droit fondamental de chaque femme à maîtriser son propre destin.

Nous avons besoin de processus structurés de participation et de dialogue afin de créer des espaces sûrs pour écouter les intéressés, mieux comprendre leurs divers modes de pensée, en apprendre plus long sur leurs convictions et savoir comment collaborer au mieux avec eux. Pour augmenter nos chances de succès, il vaut mieux inciter les communautés à faire des choix au sujet de leurs propres valeurs plutôt que de leur imposer les nôtres.

L'adhésion des communautés aux valeurs d'équité et d'égalité crée un héritage culturel. C'est cet héritage, au profit des générations actuelles et futures, qui constitue la seule solution vraiment durable. Selon moi, à ce moment crucial de l'histoire de notre monde, il nous faut unir nos forces pour créer un héritage marqué par l'autonomisation sociale, politique et économique des femmes.

Pour atteindre cet objectif, nous devons promouvoir des politiques qui soulignent l'importance d'un sain équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en tant que partie intégrante de conditions de travail décentes et dignes pour les femmes. Ces politiques doivent mettre l'accent sur des structures d'appui. Permettez-moi de citer l'exemple de mon propre pays, Malte. D'après les données de l'Office statistique de l'Union européenne pour 2016, Malte a connu la plus forte croissance de l'emploi de tous les Etats membres de l'UE, ce qui a eu des avantages directs pour les femmes en âge de travailler. Cette évolution a été facilitée par la législation, les structures et les politiques, qui ont tenu compte des besoins des femmes. Au nombre de ces structures figuraient des garderies auxquelles les travailleuses avaient gratuitement accès. Cela a eu un effet considérable sur la vie professionnelle des femmes à Malte. On a pu en outre observer une lente mais réelle progression de la participation des Maltaises à la vie active.

En nous inspirant de toutes les initiatives de ce genre lancées dans nos différents pays, nous devons créer un héritage qui mette les femmes et leur vécu au cœur de nos délibérations. De la sorte, nous bâtirons des économies vraiment inclusives, qui accordent de l'importance à la participation équitable des femmes, égale à celle des hommes, en qualité de collaboratrices à part entière et respectées, œuvrant au renforcement de nos sociétés et de nos nations.

Nous ne pouvons nous permettre de relâcher nos efforts. Le moment est venu d'agir. Ensemble, faisons œuvre utile pour toutes les femmes et les filles, dans le monde entier.

Le Président
(*original espagnol*)

Je donne maintenant la parole à Son Excellence M^{me} Ameenah Gurib-Fakim, Présidente de la République de Maurice.

M^{me} Gurib-Fakim
Présidente de la République de Maurice
(*original anglais*)

J'ai le plaisir et l'honneur de m'adresser à vous cet après-midi à l'occasion du Sommet sur le monde du travail. Je tiens à remercier M. Ryder, Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la Conférence, de m'avoir cordialement invitée à prendre la parole devant cette auguste assemblée et à partager la tribune avec deux

oratrices et chefs d'Etat éminentes: la Présidente de la République de Malte et la Présidente de la République fédérale démocratique du Népal.

Cette année, le Sommet sur le monde du travail est centré sur le thème «Les femmes au travail». Le fait d'inviter trois femmes d'Etat à prononcer un discours sur ce thème porte sans nul doute un message fort et cohérent selon lequel le travail tient une place centrale dans l'avenir des femmes, et l'Initiative du centenaire de l'OIT sur les femmes au travail devrait être une composante importante de l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail. Alors que nous nous acheminons vers le centenaire de l'OIT en 2019, permettez-moi d'engager une réflexion sur la situation actuelle des femmes au travail à la lumière des questions suivantes: Comment les femmes s'en sortent-elles aujourd'hui sur le marché du travail? Ont-elles des possibilités d'emploi plus nombreuses? Obtiennent-elles les emplois qu'elles souhaitent? Reçoivent-elles un salaire égal pour un travail de valeur égale? Pourquoi devrait-il toujours y avoir plus de femmes dans l'économie informelle? Toutes ces questions se résument à une dure réalité: les progrès des femmes dans le monde du travail sont lents et toujours émaillés de difficultés en ce qui concerne le nombre et la qualité des emplois et l'accès à ceux-ci. Nous espérons que l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail donnera l'élan nécessaire à l'amélioration de l'avenir des femmes dans un monde du travail en pleine évolution.

Maurice étant un petit Etat insulaire en développement, son histoire débute avec l'arrivée d'esclaves des deux sexes venus des côtes africaines ainsi que de travailleurs sous contrat venus d'Inde pour travailler la terre. Je suis fier de dire qu'ils ont constitué la première main-d'œuvre de notre pays et qu'ils ont jeté les bases de notre économie. Au fil des ans, nous avons tiré profit de leur détermination, de leur persévérance et de leurs efforts, et leur héritage et leur travail acharné continuent d'être une source d'inspiration pour nous. Leur impact sur le développement économique de notre pays est indélébile. Maurice est à présent un pays à revenu intermédiaire, qui a l'ambition de devenir un pays à revenu élevé et qui compte 1,2 million d'habitants. En 2016, le nombre d'actifs était de 581 000, dont 39 pour cent de femmes. Les femmes sont présentes dans tous les secteurs de notre économie, et certaines d'entre elles occupent de hautes fonctions dans le secteur public et le secteur privé. Le taux de chômage était de 7,3 pour cent l'année dernière. Parmi les chômeurs, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes, bien qu'elles soient généralement plus qualifiées.

Depuis notre indépendance en 1968, les gouvernements successifs se sont engagés à protéger les droits des femmes et à améliorer leur niveau et leur qualité de vie. La création, dès 1982, d'un ministère chargé des questions relatives aux femmes, qui est devenu par la suite le ministère de l'Egalité des sexes, du Développement de l'enfant et du Bien-être de la famille, témoigne de l'importance que nous accordons aux droits des femmes. Toute une série de réformes législatives, de politiques et de programmes ont été mis en place à tous les niveaux au cours des quarante dernières années dans le but de promouvoir l'autonomisation des femmes, mais aussi la sécurité, le bien-être et la sécurité économique pour elles et leur famille. Nous constatons aussi que, lentement mais sûrement, la participation des femmes à la prise de décisions a augmenté, notamment dans la fonction publique, où un nombre croissant de femmes occupent des postes de direction au plus haut niveau. Pour ce qui est de la place des femmes dans la vie politique, leur proportion au sein du Parlement national et dans les administrations locales a considérablement progressé, passant de 5 à 17 pour cent.

En outre, Maurice a lancé un plan directeur national pour l'égalité des sexes, qui préconise la mise en place d'un partenariat stratégique à tous les niveaux, y compris avec le secteur privé, les médias, les partis politiques et les organisations de la société civile, en vue de regrouper les ressources nécessaires et de parvenir à l'égalité des sexes. Ce plan directeur engage aussi vivement les organisations du secteur privé à créer un environnement propice à l'exploitation du potentiel et des talents des femmes comme des hommes, et propose, en matière de ressources humaines, des stratégies permettant de mettre en place des politiques

favorables à la famille. L'objectif est d'établir des partenariats avec le secteur privé afin de promouvoir une croissance et un développement inclusifs et durables, tout en contribuant à l'instauration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

L'autonomisation des femmes et leur ascension dans notre société s'inscrivent dans le cadre de l'effort global que nous avons mené en faveur du développement, en instaurant notamment la gratuité de l'enseignement jusqu'au niveau des études supérieures, la gratuité des services de santé et l'amélioration des filets et des prestations de sécurité sociale. Les conventions de l'OIT, que Maurice a ratifiées et intégrées dans sa législation par le biais de la loi sur les droits liés à l'emploi, ont également contribué à améliorer les conditions de travail des femmes à Maurice puisqu'elles garantissent une égalité des sexes en ce qui concerne la rémunération, l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, l'accès au marché du travail et la protection contre toutes les formes de discrimination et de violence, y compris le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. D'autres garanties, telles que les droits fondamentaux des travailleurs, le droit à la dignité et au bien-être social et économique, la protection contre les pratiques déloyales et les décisions injustes et la protection de la maternité, assurent une protection adéquate des travailleuses à Maurice.

J'aimerais également souligner que nous avons privilégié une culture de dialogue intense, de consultation et de négociation collective entre le secteur public, le secteur privé et les groupes des travailleurs, qui a ouvert la voie à une croissance économique soutenue et à la diversification de notre économie. Il ne fait aucun doute que les travailleurs et le secteur privé ont joué un rôle essentiel dans le progrès économique de notre pays, tandis que le gouvernement a agi comme facilitateur de ce processus en mettant en place un ensemble cohérent de politiques adaptées.

En Afrique, d'importants progrès ont été accomplis dans la réduction des inégalités entre hommes et femmes, mais, malgré cela, les femmes africaines continuent d'être confrontées à des situations problématiques. Les filles ont toujours beaucoup moins de chances que les garçons d'avoir accès à l'enseignement secondaire et ont peu d'influence sur les ressources et les normes, ce qui limite leur accès à l'emploi et, par conséquent, leur potentiel de gain dans l'agriculture, dans l'entreprise et sur le marché du travail. Comme il convient de le rappeler, les femmes en Afrique apportent une contribution non négligeable à l'économie du continent. Elles sont plus actives sur le plan économique, en tant qu'agricultrices ou entrepreneuses, que les femmes des autres régions du monde. Ce sont elles qui assurent la production de la plus grande partie des denrées alimentaires en Afrique et qui possèdent un tiers des entreprises. Dans onze pays africains, les femmes occupent presque un tiers des sièges au Parlement, soit plus qu'en Europe. Outre leurs activités rémunérées, les femmes tiennent une place centrale dans l'économie des ménages et le bien-être de leur famille et jouent un rôle de premier plan – qui passe parfois inaperçu – au sein de leur communauté et dans leur pays. Cependant, de nombreux obstacles empêchent les femmes africaines de réaliser leur potentiel, que ce soit en tant que dirigeantes dans la vie publique ou dans les conseils d'administration, ou encore en tant que créatrices d'entreprises. Et cela a pour effet de limiter, par voie de conséquence, le potentiel de l'économie du continent. L'élimination des inégalités entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes pourraient dynamiser le potentiel productif d'un milliard d'Africains et démultiplier ainsi les possibilités de développement du continent.

Je tiens à féliciter tous les chefs de délégation et les représentants du groupe gouvernemental, du groupe des travailleurs et du groupe des employeurs pour le remarquable esprit de dialogue et de consensus dont ils ont toujours fait preuve lors de leurs discussions et décisions, ainsi que pour les différentes résolutions et conventions adoptées sur une période de près d'un siècle. Cet esprit de consensus a transformé le monde du travail. Vous avez façonné le programme de l'OIT, et cet héritage marquera une étape importante dans l'histoire de l'humanité. Je vous félicite également pour les résultats fructueux que vous avez obtenus après les délibérations intenses et constructives tenues à cette 106^e session de

la Conférence internationale du Travail, ainsi que pour l'adoption de la recommandation sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience. Je note avec satisfaction que l'OIT encourage le groupe gouvernemental, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs à augmenter la proportion de femmes dans leurs délégations afin de parvenir à une participation paritaire des hommes et des femmes à la Conférence internationale du Travail.

En 2015, les dirigeants du monde ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) sont indissociablement liés par l'intermédiaire de l'ODD 5 relatif à l'égalité des sexes et de l'ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance économique. La difficulté de mise en œuvre des ODD tient à la portée universelle de ces objectifs, qui devront être réalisés tant par les pays développés que par les pays en développement. Le renforcement de la parité hommes-femmes et la réalisation des ODD de manière globale et intégrée pourraient permettre d'obtenir des résultats synchrones en réduisant les taux de mortalité infantile et juvénile, en augmentant le taux d'activité et les revenus et en favorisant les investissements dans l'éducation des enfants. Nous estimons que l'OIT, tout comme d'autres organismes des Nations Unies, devrait, après en avoir débattu, prendre les mesures nécessaires pour faciliter la réalisation des objectifs et cibles pertinents du Programme 2030.

Je voudrais souligner que les obstacles à la réalisation des ODD trouvent également une explication dans les réalités politiques et géoéconomiques mondiales. Le monde du travail est influencé par l'évolution des méthodes de production liée à la quatrième révolution industrielle. Les progrès des sciences et des technologies ont une forte incidence sur la nature des emplois, puisqu'ils donnent lieu à une croissance sans emploi et à une automatisation accrue dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des services. Du fait de ces transformations profondes, les gouvernements, les entreprises et les travailleurs doivent assumer la lourde responsabilité d'évaluer et d'adopter les bonnes stratégies pour préserver l'emploi, réduire les inégalités sociales et de revenus et assurer la mise au point de la combinaison optimale de capital humain et de compétences pour soutenir la croissance et le développement économique. Les décideurs doivent faire face à un mécontentement croissant au sujet de la mondialisation, et je suis rassurée par le fait que, dans les discussions qui sont menées au sein de différentes instances, y compris l'OIT, la croissance inclusive et la participation accrue des femmes aux activités économiques apparaissent de plus en plus comme une nécessité.

Les femmes représentent la moitié de la population mondiale et doivent pouvoir bénéficier de l'égalité d'accès à la santé, à l'éducation, à l'activité économique, au potentiel de gains et à la prise de décisions d'ordre politique. Pour citer le Forum économique mondial, «l'amélioration de la parité hommes-femmes peut entraîner des retombées économiques importantes».

Pour les pays en développement, le fait que davantage de filles puissent bénéficier du système éducatif a un effet multiplicateur, en partageant un revenu futur équivalent à une hausse potentielle de 1,5 pour cent du produit intérieur brut (PIB). De même, le renforcement de la participation des femmes à la vie publique permet de résoudre des questions ayant une portée sociale plus étendue, notamment en matière de vie de famille, d'éducation et de santé; leur participation donne en outre davantage de crédibilité aux institutions et favorise le processus démocratique.

La participation – ou non – des femmes à l'économie formelle est également un enjeu pour le secteur privé, et leurs talents et leur intuition restent l'une des ressources les moins mises à profit dans les entreprises. Je note avec satisfaction que les dirigeants d'entreprises et les gouvernements reconnaissent de plus en plus qu'il est nécessaire de faire tomber les obstacles à l'égalité. Dans un souci d'équité et d'égalité, les chefs d'entreprise cherchent à promouvoir la parité hommes-femmes dans leurs entreprises et sont de plus en plus

conscients de l'intérêt que présente une plus grande diversité dans leurs conseils d'administration; la présence de femmes contribue à une prise de décisions éclairée et favorise l'innovation au sein des entreprises. Pour ce qui est des postes à haute responsabilité, on a constaté que les entreprises qui comptent des femmes au sein de leurs organes de direction obtiennent de meilleurs résultats.

Permettez-moi de me référer aux conclusions du rapport conjoint du BIT et de Gallup, qui mettent en lumière certains des obstacles durables à la participation des femmes à l'activité économique, dont la nécessité de ménager un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, les pénuries de services de garde d'enfants d'un coût abordable, les inégalités salariales, la persistance des traitements inéquitables et du harcèlement sur le lieu de travail, l'absence d'égalité des chances et de voies de recours, la discrimination et, dans de nombreuses régions, les normes culturelles et sociales.

Si l'écart entre les hommes et les femmes tend à se résorber dans de nombreux pays, force est de constater qu'au niveau mondial 54 pour cent seulement des femmes en âge de travailler participent à l'économie formelle, en comparaison de 81 pour cent des hommes. Les femmes représentent une proportion appréciable des demandeurs d'emploi «découragés», et le taux de chômage des femmes est en moyenne supérieur de 2 pour cent à celui des hommes. Leur taux moyen de représentation dans les conseils d'administration n'est que de 14 pour cent, et seuls cinq pays – l'Islande, la Norvège, la France, la Lettonie et la Finlande – ont franchi le seuil des 30 pour cent.

Les écarts de salaires persistent. Au niveau mondial, les gains moyens des femmes n'atteignent même pas la moitié de ceux des hommes. La Norvège, la Slovénie et la Suède ont obtenu dans ce domaine des résultats encourageants. En Afrique, ce sont le Mozambique, la Tanzanie et le Rwanda qui comptent parmi les pays les plus avancés à cet égard, et il serait souhaitable que ces initiatives soient transposées à plus grande échelle. Il existe encore, dans certains pays, une législation restrictive qui interdit aux femmes l'accès aux services financiers, les prive de la capacité d'hériter de biens et les empêche d'acquérir des biens fonciers et non fonciers, en leur ôtant notamment la possibilité, pourtant fondamentale, d'ouvrir un compte en banque. Dans le monde de l'entreprise, et dans la société au sens large, les jugements stéréotypés entravent la capacité des entrepreneuses, tant au sein des grandes sociétés que dans les petites et moyennes entreprises (PME).

Il importe par ailleurs de ne pas négliger le fait que les femmes doivent travailler davantage. Même lorsqu'elles sont entrées dans la vie active, ce sont elles qui assument au premier chef les activités non rémunérées, comme les soins et les tâches ménagères. Pénalisées par la maternité, elles sont en outre tenues d'exercer de front leurs activités professionnelles et celles qui leur incombent en tant que mères. Aussi importe-t-il de s'inspirer des politiques existantes et innovantes comme celles des pays nordiques pour faciliter l'intégration des femmes sur le marché du travail. Diverses pistes sont à cet égard envisageables: dispositions financières permettant d'assurer les soins aux enfants ou aux personnes âgées à la maison, allocations familiales et subventions, congés parentaux, interruptions de carrière, congés sabbatiques, télétravail, réduction de la durée du travail, assouplissement des horaires de travail, etc. Il est certain qu'à long terme ces mesures auront des retombées positives, tant sur le plan sociétal qu'au niveau économique.

Il existe une relation directe entre l'éducation et le développement du capital humain. Le fait d'investir dans l'éducation des filles et de ne pas les confiner dans des domaines d'études restreints contribuera également à leur émancipation, et l'on élargira leurs perspectives de carrière en les encourageant à faire des études dans des disciplines scientifiques comme les mathématiques, en ingénierie, en architecture ou dans d'autres domaines spécialisés. Peut-être faudrait-il envisager la mise en place de mesures plus rigoureuses et ayant un caractère de discrimination positive plus marqué, étayées par un large éventail de dispositifs en matière budgétaire et sociale, pour faciliter l'accès des femmes au

monde du travail. Un aspect encore plus important – et plus familier à toutes les personnes ici présentes – est la nécessité d’une coopération étroite entre le secteur public et le secteur privé, y compris l’esprit du tripartisme qui peut faciliter l’établissement d’un consensus sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire les inégalités entre les sexes.

Je conclurai mon intervention en rappelant que, comme le Directeur général l’a noté dans son rapport concernant l’initiative du centenaire sur l’avenir du travail, les fondateurs de l’OIT, lorsqu’ils ont engagé leur réflexion il y a de cela quatre-vingt-dix-huit ans, avaient pour objectif la justice sociale. Une justice sociale à laquelle nous aspirons aujourd’hui d’autant plus que nous savons à quel point les évolutions observées sur le plan social, économique et politique sont étroitement imbriquées et corrélées. Il faut en finir avec l’injustice, et je suis pour ma part convaincue que les délibérations qui se tiendront dans le cadre de l’initiative du centenaire ouvriront largement la voie à un programme et à des initiatives largement inspirés par les valeurs de l’Organisation. En notre qualité de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, il nous appartient à toutes et à tous de contribuer, par des politiques et des mesures appropriées, à la réalisation de ces objectifs cruciaux que sont l’élimination des disparités entre hommes et femmes et le renforcement de la présence des femmes dans le monde du travail.

Le Président
(*original espagnol*)

Je donne maintenant la parole à Son Excellence M^{me} Bidhya Devi Bhandari, Présidente de la République fédérale démocratique du Népal.

M^{me} Bhandari
Présidente de la République fédérale
démocratique du Népal
(*original anglais*)

Tout d’abord, je souhaite remercier M. Ryder pour son invitation ainsi que pour l’excellente organisation de cette manifestation importante.

En ma qualité de première Présidente de la République fédérale démocratique du Népal, je suis extrêmement honorée de représenter le Népal et le peuple népalais à ce sommet et, tandis que je m’apprête à faire part à cette auguste assemblée des avancées politiques historiques réalisées de haute lutte et au prix de sacrifices incessants du peuple népalais, j’ai le sentiment que c’est mon pays tout entier qui est à l’honneur.

Nous sommes conscients du vif intérêt que suscitent, dans la communauté internationale, notre passage d’une situation de conflit à une transition politique pacifique et nos efforts pour nous défaire du conservatisme et de structures sociales désuètes. Notre processus de transformation sociale est en route.

Je suis chargée de vous transmettre les chaleureuses salutations et les meilleurs vœux de mon gouvernement et du vaillant peuple du Népal, pays connu pour être la terre du Bouddha et du mont Everest.

Je tiens aussi à féliciter l’OIT pour sa contribution particulière à la promotion d’un monde du travail décent, équitable et socialement juste. A l’aube du centenaire de l’Organisation, qui sera célébré en 2019, je suis heureuse de constater que l’une des initiatives proposées à cette occasion est consacrée aux femmes au travail.

Je remercie très sincèrement tous les Membres de l’Organisation d’avoir élu le Népal au Conseil d’administration lors de cette session de la Conférence.

Le rôle que jouent les syndicats dans le maintien de relations professionnelles harmonieuses et de la paix contribue, à terme, à la croissance économique et à la prospérité de l'ensemble de la société, et nous sommes conscients de l'atout qu'ils représentent pour le progrès de notre nation.

L'Agenda du travail décent de l'OIT est un pilier essentiel d'une mondialisation équitable où chacun peut trouver son compte. Cet objectif peut être atteint si chaque Etat accorde l'attention qui convient à la dignité et à la valeur du travail. Si nous voulons respecter davantage la dignité du travail, il est de notre devoir de créer un environnement propice à la mise en commun de bonnes pratiques et à la promotion d'idées novatrices.

En 2015, les dirigeants du monde ont adopté l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Nous constatons avec satisfaction que tous les piliers de l'Agenda du travail décent ont été dûment intégrés dans le Programme 2030, et que l'égalité entre les sexes figure à juste titre dans l'agenda à la fois en tant qu'objectif et en tant que moyen de réaliser les objectifs de développement durable.

Si nous comparons la situation actuelle à celle d'il y a quelques décennies, nous constatons que les femmes sont plus instruites et plus qualifiées, qu'elles accèdent plus facilement au marché du travail, qu'elles sont plus nombreuses à siéger dans les parlements et qu'elles exercent plus de fonctions de direction au sein de gouvernements ou d'entreprises. Cependant, nous n'avons pas encore atteint l'objectif d'une totale égalité des sexes. Nos sociétés ne peuvent pas survivre longtemps si elles reposent sur les bases précaires que constituent la discrimination et les inégalités. La discrimination à l'égard des femmes doit cesser, et nous devons tous nous mobiliser à cette fin.

Malgré les efforts déployés pendant plusieurs décennies, la mise en œuvre des accords internationaux reste très insuffisante, et les progrès des femmes dans le monde du travail sont lents et difficiles. Nous continuons de ne pas tirer parti comme il le faudrait du potentiel des femmes. Nous devons intégrer le fait que, sans autonomisation des femmes du point de vue politique, économique, social et culturel, il ne saurait y avoir de société équitable, juste et pacifique.

Lorsque je parle des femmes dans le monde du travail, j'entends avec une profonde émotion l'appel des travailleuses migrantes vulnérables, qui sont maltraitées et exploitées. La persistance de certaines des pires formes de travail et d'une forme d'esclavage moderne, qui se traduit par la traite des êtres humains, notamment des femmes et des jeunes filles, est un affront à la civilisation humaine. Nous devons y mettre fin.

Tout au long de mon parcours politique en tant que dirigeante de mouvement étudiant, militante de la cause des femmes et syndicaliste, j'ai été confrontée à de nombreux obstacles. J'ai pu constater par moi-même combien il est pénible et compliqué pour une femme de parvenir à des fonctions de dirigeante politique dans une société patriarcale. Toutefois, jusqu'à présent, je n'ai jamais essuyé de défaite dans ma carrière politique. La leçon que l'on peut en tirer est que, si elles font preuve d'une détermination inébranlable et déploient des efforts assidus, les femmes peuvent surmonter les obstacles politiques les plus ardues.

Je suis fière de vous dire que, malgré les contraintes imposées par une économie faible et une transition qui se prolonge, le Népal n'en a pas moins avancé à grands pas vers la concrétisation de l'égalité des sexes.

Ces progrès ne sont cependant pas le fruit du hasard. C'est une longue histoire de luttes qui nous a amenés là où nous sommes aujourd'hui. Nous nous sommes défaits d'un modèle de société où prévalaient des pratiques odieuses telles que le *sati*, le mariage d'enfants, la polyandrie, le système de la dot, l'exclusion sociale et les privations. De nombreuses générations de femmes, de filles et de sœurs ont versé leur sang et se sont battues pour leurs droits, ce qui leur a parfois valu le martyre.

Il est important à mes yeux de rappeler le courage indomptable et le sacrifice de Yogmaya Neupane qui, dans le contexte social hostile qui prévalait en 1941, s'est jetée dans la rivière Arun (est du Népal) pour s'y noyer, accompagnée de 67 autres femmes, en signe de protestation contre l'anarchie et des pratiques socioculturelles criminelles. Elle a été une pionnière de la lutte des femmes népalaises pour leurs droits. L'histoire de la transition politique et sociale du Népal abonde en récits de sacrifices accomplis par des femmes de tous horizons, auxquelles je rends un vibrant hommage.

Après presque sept décennies de luttes incessantes, le 20 septembre 2015, le peuple népalais a vu promulguer la nouvelle Constitution qu'il avait élaborée par l'intermédiaire de ses représentants élus. Cette nouvelle Constitution repose sur l'idéal de créer une société égalitaire, fondée sur le principe d'inclusion proportionnelle, dans le but de garantir l'égalité et la justice sociale et d'éliminer la discrimination et l'oppression sous toutes leurs formes. Comparativement, les droits qu'elle garantit sont de niveau supérieur. Cette Constitution contient des dispositions qui concernent spécifiquement les femmes, telles que le droit d'être protégées contre l'exploitation et la violence, l'égalité en matière d'héritage, et la protection offerte par des mesures de discrimination positive dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la sécurité sociale. Le choix d'un emploi ou d'une profession n'est soumis à aucune condition liée au genre. Les femmes ont les mêmes droits de se porter candidates et d'accéder à des postes dans tous les services publics, qu'ils soient civils, militaires ou relèvent des organismes de sécurité. De plus en plus de femmes sont chargées du maintien de la paix dans diverses opérations de paix des Nations Unies. La discrimination salariale et les écarts de rémunération fondés sur le sexe sont strictement interdits. Il est en outre interdit d'employer des femmes à des travaux dangereux.

Afin d'autonomiser davantage les femmes, une loi relevant de la discrimination positive est actuellement appliquée aux emplois de la fonction publique et du secteur public. Un tiers des postes de fonctionnaires sont réservés aux femmes, ce qui s'est traduit par une augmentation considérable de leur participation à la prise de décisions administratives et facilite progressivement leur accès à des postes de direction. Dans le droit fil de cette approche innovante, le principe d'une représentation inclusive a été adopté afin que les femmes soient dûment représentées dans les fonctions politiques. Et ce ne sont certes pas que de belles paroles.

Je suis fier de pouvoir dire qu'aujourd'hui, au Népal, ce sont deux femmes qui sont respectivement chef d'Etat et présidente du Parlement. C'est également une femme qui présidait la Cour suprême népalaise jusqu'à son départ à la retraite, il y a une semaine. Notre Parlement compte déjà un tiers de femmes. La Constitution prévoit que le processus d'élection du président et du vice-président doit être conduit de telle manière que la représentation de la diversité de genre et de la diversité ethnique soit assurée. Dans les deux chambres du Parlement soit la présidence, soit la vice-présidence doit être assumée par une femme.

J'aimerais citer un exemple à cet égard. Après le mouvement populaire de 2006, j'ai eu le privilège de présenter une résolution au Parlement récemment rétabli proposant une représentation féminine d'un tiers dans toutes les instances étatiques. Je suis convaincue, en effet, qu'un long voyage commence toujours par un petit pas.

Une représentation inclusive et proportionnelle des femmes a été garantie même au niveau local. La première phase des élections aux organes de gouvernement locaux qui vient d'avoir lieu a contribué à renforcer considérablement la représentation politique des femmes. A l'issue de la seconde phase des élections, qui se tiendra dans deux semaines, l'exigence constitutionnelle selon laquelle ces organes élus doivent compter au moins 40 pour cent de femmes aura été pleinement remplie. En vertu des nouvelles mesures, les femmes et les hommes occuperont un nombre égal de postes de dirigeant dans les administrations locales.

Une commission indépendante, la Commission nationale pour les femmes, a été créée pour surveiller le respect des dispositions constitutionnelles et légales concernant les femmes, ainsi que des obligations internationales contractées par le Népal au titre des instruments auxquels il est partie.

Comme le prévoit la Constitution, les futures élections des assemblées des Etats et du Parlement fédéral couvriront tout l'éventail de nos sensibilités politiques nationales, reflétant ainsi la mosaïque de notre diversité sociale et de notre diversité de genre. Le modèle de représentation politique des femmes que nous avons adopté pourrait à juste titre inspirer nombre d'autres pays.

Le Népal est partie à sept des huit conventions fondamentales de l'OIT, et sa Constitution établit les principes fondamentaux du droit à l'emploi, au travail et à la sécurité sociale, ainsi que le droit de former des syndicats et d'y adhérer et le droit de négociation collective.

La politique nationale de l'emploi approuvée par le gouvernement en 2015 intègre les questions de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion sociale. Le gouvernement a instauré une budgétisation soucieuse de la problématique hommes-femmes et garantit des ressources financières aux programmes visant à promouvoir l'égalité entre les sexes. Les «programmes pour l'amélioration de la condition féminine» mis en place par la présidence sont appliqués dans plusieurs districts, ce qui montre que ce domaine d'action bénéficie de la priorité et de l'engagement politiques les plus résolus.

Des statistiques récentes attestent de notre avancée vers l'égalité entre les sexes sur le marché du travail. Le Népal a le taux d'activité des femmes le plus élevé de toute région de l'Asie du Sud et occupe le 17^e rang mondial à cet égard. Il y a vingt-deux ans, environ 66 pour cent des femmes participaient à la vie active dans notre pays. Ce taux dépassait les 80 pour cent en 2015.

Nous nous sommes dotés des politiques et du cadre juridique nécessaire pour rendre le travail des femmes plus décent, plus sûr, et plus équitable et respectueux de l'égalité entre les sexes. Nous avons aussi modifié et réformé progressivement la législation et la structure juridique en vigueur.

Un autre exemple de notre action en faveur de l'autonomisation des femmes a été la disposition expérimentale visant à accroître l'accès des femmes à la propriété foncière. A une époque où 8 pour cent seulement des femmes possédaient de la terre, le cabinet ministériel dont je faisais partie a adopté une politique supprimant la taxe d'enregistrement foncier lorsque la propriété d'un terrain était transférée à une femme. En un an, le pourcentage de femmes propriétaires a augmenté jusqu'à atteindre 26 pour cent.

Les avancées du Népal dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement qui concernent l'égalité entre hommes et femmes nous permettent d'espérer un avenir meilleur. Nous avons enregistré des progrès significatifs dans tous les domaines – alphabétisation, taux de scolarisation, santé maternelle, taux de mortalité maternelle, autonomisation des femmes et participation des femmes à la vie politique. Je suis heureuse de vous dire que le Népal arrive en première position dans la comparaison mondiale des taux de scolarisation secondaire des filles.

Nos efforts pour aborder d'une manière plus holistique les questions d'autonomisation des femmes ont créé un espace dynamique propice à la participation des femmes aux activités économiques. Nous constatons une augmentation sensible de l'entrepreneuriat né d'initiatives féminines et dirigé par des femmes. La mise en place de politiques et d'actions concrètes axées sur l'égalité entre les sexes ont permis aux femmes de participer davantage à la structure économique, à la fois en tant qu'entrepreneuses et en tant que travailleuses.

Malgré des avancées dans plusieurs domaines, toutefois, nous avons encore du chemin à faire si nous voulons rendre la structure économique et le marché du travail équitables pour les femmes. Des difficultés subsistent sur plusieurs fronts. Le travail ménager non rémunéré des femmes n'est toujours pas considéré comme faisant partie de l'économie. Nous devons aussi étendre à l'ensemble du pays et de la structure sociale la formation professionnelle et l'éducation de qualité qui permettront de créer une valeur ajoutée sur le marché. Pour parvenir à la transformation nécessaire, il nous faut agir sur des facteurs structurels et créer plus de débouchés destinés spécifiquement aux femmes.

L'autonomisation des femmes est plus qu'une obligation morale. C'est un moteur essentiel du développement durable et du progrès socio-économique. Nous devons venir à bout des stéréotypes sexistes aussi bien dans la société que sur le lieu de travail et nous attaquer aux inégalités structurelles. De simples lois ne sauraient mettre fin à tous les fléaux sociaux et pratiques néfastes. Il faut parvenir à changer les comportements par un processus intégré d'éducation et de sensibilisation.

La révolution des technologies de l'information a permis à un grand nombre de femmes d'accéder au marché du travail mondial. Pour faire de l'Internet un outil d'autonomisation, nous devons renforcer notre connectivité numérique et assurer l'accès universel au Web.

Les pays les moins avancés et sans littoral, dont le Népal, sont aux prises avec des contraintes et des problèmes particuliers. La communauté internationale doit jouer un rôle constructif pour l'intégration des femmes de ces pays dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Avant de conclure, j'aimerais mettre l'accent sur le pouvoir des femmes en matière de création, d'éducation et de développement – fondement de la créativité, de la culture et de la solidarité. Pour améliorer la situation des femmes sur les plans social, économique et politique, nous devons faire beaucoup plus, au sein des ménages, dans notre pays et au-delà de nos frontières.

J'appelle les femmes et les hommes du monde entier à redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité dans leurs foyers, dans la société, sur leurs lieux de travail, dans la vie nationale et dans le monde en général.

Pour conclure, je tiens à exprimer une fois encore ma gratitude à l'OIT d'avoir si judicieusement décidé d'organiser ce sommet sur le thème important des femmes au travail et d'avoir invité trois femmes d'Etat, dont moi-même, à prendre la parole devant cette assemblée. Je suis certaine que ce sommet portera des fruits qui contribueront à promouvoir la cause des femmes au travail dans le monde entier.

Le Président
(*original espagnol*)

A titre personnel et au nom de la 106^e session de la Conférence, j'adresse mes plus sincères remerciements aux trois présidentes. Elles ont fait l'effort de venir jusqu'à cette belle ville de Genève pour s'adresser à cette Conférence. Trois chefs d'Etat qui ont accepté de faire ce long voyage pour assister à l'assemblée générale annuelle de notre Organisation. C'est un grand honneur pour l'OIT. Je suis certain que leurs remarques resteront gravées dans les esprits et dans les cœurs de toutes les personnes présentes. Ces trois illustres femmes, qui ont gravi jusqu'au sommet de la vie politique dans leurs pays respectifs, ont pu délivrer un message fort et clair en cette Salle des Assemblées cet après-midi: oui, il est possible de parvenir à l'égalité dans le monde du travail.

(*La séance spéciale est levée à 16 h 35.*)